

28 nov 2008 -18:24

Appartient à [Conseil des ministres du 28 novembre 2008](#)

Titres-services

Augmentation du prix des titres-services

Augmentation du prix des titres-services

Le Conseil des ministres a décidé d'augmenter le prix d'achat des titres-services de 50 eurocents. La mesure concrétise la décision prise par le gouvernement dans le cadre du conclave budgétaire d'octobre 2008.

A partir du 1er janvier 2009, le titre-service passera donc à l'achat de 7 euros à 7,50 euros. Les règles de la déductibilité fiscale restant maintenues, le coût réel pour l'utilisateur du titre-service sera de 5,25 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>